

Vous êtes intéressé(e) ?

Renvoyez ce coupon, sans engagement de votre part :

Mme Mlle M.

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

Date de naissance : / /

Vos besoins de financement

Montant du capital :

2 000 € 3 000 € 4 000 € 5 000 €

6 000 € 7 000 € 8 000 € 9 000 €

Option Aide au Transport du corps

Souscription simultanée de mon/ma conjoint(e) :

Oui Non

Date de naissance : / /

Fait à :

Le : / /

Signature :

Je souhaite être rappelé(e)

Jour de la semaine :

Entre h et h



Les informations demandées sont indispensables à votre assureur-conseil pour répondre à votre demande d'informations. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, loi n° 78-17, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant auprès de votre assureur-conseil. Il pourra, par la suite, utiliser vos données personnelles pour vous adresser des offres commerciales, par email ou courrier, susceptibles de vous intéresser. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre.

Les destinataires de vos données personnelles dans le cadre de l'établissement de la proposition d'assurance de la conclusion ou de l'exécution de votre contrat sont nos collaborateurs tant en France qu'en Tunisie, toutes autres personnes appelées à en connaître en tant qu'apporteurs d'affaires, organismes assureurs intervenant dans la gestion d'un sinistre et tout organisme professionnel habilité à centraliser des données issues des contrats d'assurance. Les données personnelles collectées et traitées, sauf opposition de votre part, ont été déclarées à la CNIL qui nous a autorisé à procéder aux flux transfrontaliers de vos données personnelles hors union européenne.

Coupon à envoyer à l'adresse suivante : APRIL
Immeuble Aprilium - 114 bd Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03

APRIL, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3500 collaborateurs du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.

L'assurance qui me fait gagner en santé

Nos engagements :

- Vous protéger au plus près de vos besoins
- Vous guider dans vos choix de santé
- Vous aider à prendre en main l'avenir de votre santé

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

EUROPEA
6 rue Jean Croix Treyeran
33200 BORDEAUX
Tél : 05 56 02 94 29
Email : info@europea-assurances.com

APRIL | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 bd Marius Vivier Merle 69439 LYON Cedex 03
Tél. : 0 974 50 20 20 - Fax : 04 78 53 65 18
www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée
à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout
75436 Paris cedex 09 - Obsèques Financement + est un contrat
individuel d'assurance sur la vie conçu et géré par APRIL Santé
Prévoyance et assuré par CNP Assurances et les prestations
d'assistance par Filassistance International entreprises régies
par le code des assurances.



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Réf. 15142 - Document à caractère publicitaire - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux figurant dans le présent document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL Santé Prévoyance à l'exclusion du logo CNP Assurances. Toute reproduction, partielle ou totale, desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et sera l'objet de poursuites judiciaires.

obsèques financement +

Avez-vous déjà prévu
le financement de vos obsèques ?



Notre partenaire



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

[PRÉVOYANCE]
PARTICULIERS



Souscription
sans formalité
médicale*
*Jusqu'à 9 000 €

Avec Obsèques Financement +, vous pouvez libérer vos proches de toute avance de frais

Garantissez le versement d'un capital à vos proches pour financer vos obsèques.

Comment ça marche ?

- Vous pouvez souscrire, de 18 à 84 ans, un capital de 2 000 à 9 000 € sans formalité médicale ou de 10 000 à 18 000 € sous réserve de signer une Déclaration d'Etat de Santé.
- Vos cotisations sont fixes pendant toute la durée de paiement quel que soit le type de prime choisi.

Quels sont les avantages ?

- Vous pouvez permettre à vos proches de ne pas faire l'avance de frais en choisissant de faire verser le capital garanti directement au prestataire funéraire, qui réalisera les obsèques (voir la clause bénéficiaire adaptée).
- Vous profitez de l'exonération des droits de succession sur le capital garanti, dans la limite des dispositions fiscales en vigueur.
- Vous pouvez choisir d'être inhumé, en France ou à l'étranger.
- APRIL Assistance Obsèques communique à vos proches vos volontés essentielles.
- Vous bénéficiez d'une couverture dès la prise d'effet du contrat en cas de décès accidentel.



Un tarif attractif

Les cotisations* (TTC en euros - 2011)

Capital décès	Cotisation	53 - 57 ans	58 - 62 ans	63 - 67 ans	68 - 72 ans	73 - 77 ans
2 000 €	viagère	7,58 €	10,74 €	13,30 €	17,10 €	22,38 €
	15 ans	13,44 €	15,52 €	17,36 €	20,14 €	24,34 €
	unique	1 760,63 €	1 848,96 €	1 937,76 €	Nous consulter	
3 000 €	viagère	11,37 €	16,11 €	19,95 €	25,65 €	33,57 €
	15 ans	20,16 €	23,28 €	26,04 €	30,21 €	36,51 €
	unique	2 640,96 €	2 773,44 €	2 906,64 €	Nous consulter	
4 000 €	viagère	15,16 €	21,48 €	26,60 €	34,20 €	44,76 €
	15 ans	26,88 €	31,04 €	34,72 €	40,28 €	48,68 €
	unique	3 521,28 €	3 697,92 €	3 875,52 €	Nous consulter	
5 000 €	viagère	18,95 €	26,85 €	33,25 €	42,75 €	55,95 €
	15 ans	33,60 €	38,80 €	43,40 €	50,35 €	60,85 €
	unique	4 401,60 €	4 622,40 €	4 844,40 €	Nous consulter	

* Souscription possible de 18 à 84 ans, pour des capitaux de 2 000 à 18 000 € : demandez un devis à votre conseiller.

- **Viagère** : mensualité versée pendant la durée de vie de l'assuré.
- **Temporaire 15 ans** : mensualité versée pendant 15 ans.
- **Unique** : cotisation versée en une seule fois.

A NOTER

Souscription en couple : frais de dossier offerts au conjoint.

Un tarif attractif

Mme Dubois, 57 ans a choisi un capital de 3 000 €, sa cotisation viagère est de : 11,37 €/mois (TTC).

11,37 €
par mois



Des solutions d'assistance pour vous et vos proches

APRIL Assistance Obsèques prend en charge :

- Le rapatriement du corps en France, en cas de décès survenu au cours d'un voyage.
- La mise à disposition d'une personne et d'un moyen de transport pour régler les démarches administratives.

Le + : l'option d'Aide au Transport du corps vers le lieu d'inhumation souhaité, en France ou à l'étranger.

Tout au long du contrat et l'année de votre décès, vous et vos proches bénéficiez :

- d'un service d'aide administrative et juridique,
- de courriers types destinés aux organismes et administrations,
- d'un service téléphonique d'écoute.

Voir Conditions et limites aux Conditions Générales.

NOTRE PARTENARIAT AVEC OGF

Pour simplifier les démarches de vos proches au moment de votre décès, APRIL Santé Prévoyance et OGF, n°1 français des services funéraires, s'associent pour leur offrir la possibilité de bénéficier :

- d'un réseau de professionnels et de services de qualité, pour la réalisation des obsèques,
- de la prise en charge des formalités administratives et de l'organisation matérielle des obsèques par un assistant funéraire.

Obsèques Financement + vous intéresse ?
Consultez votre conseiller

(coordonnées au dos du document)